

AFFICHAGE ADMINISTRATIF



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION RHONE-ALPES - PREFECTURE DU RHONE - PREFECTURE DE L'ISERE - PREFECTURE DE LA SAVOIE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

LIAISON FERROVIAIRE LYON-TURIN - ITINÉRAIRES D'ACCÈS AU TUNNEL FRANCO-ITALIEN Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet situé sur 71 communes des trois départements suivants :

- Département du Rhône : Colombar-Saugnieu et Saint-Laurent-de-Mure
- Département de l'Isère : Grenay, Satolas-et-Bonco, Saint-Quentin-Fallavier, Chamagnieu, Frontonas, La Verpillière, Villefontaine, Vaux-Milieu, L'Isle-d'Abeau, Saint-Marcel-Bel-Accueil, Saint-Savin, Bourgoin-Jallieu, Ruy-Monteau, Sérézin-de-La-Tour, Cessieu, Saint-Victor-de-Cessieu, Saint-Jean-de-Soudain, La Tour-du-Pin, Sainte-Blandine, Saint-Dider-de-La-Tour, Saint-Clair-de-La-Tour, Saint-André-Le-Gaz, La Bâtie-Montgascon, Filieu, Chimilin, Aoste, Romagnieu, Chapareillan, Saint-Maximin, Le Moutaret et La Chapelle du Bard
- Département de la Savoie : Saint-Genix-sur-Guiers, Belmont-Tramonet, Avressieux, Vêrel-de-Montbel, Ayn, Novalaise, Nances, La Motte-Servolex, Chambéry, Voglans, Chignin, Francin, Montmélan, Dullin, Saint-Alban-de-Montbel, La Bridoire, Atignat-Oncin, Lépin-Le-Lac, Aigueblette-Le-Lac, Saint-Thibaud-de-Couz, Vimines, Saint-Cassin, Montagnole, Apremont, Les Marches, Laissaud, Les Mollettes, Sainte-Hélène-du-Lac, La Chapelle Blanche, Détrier, Arvillard, Saint-Rémy-de-Maurienne, Saint-Etienne-de-Cuines, La Chambre, Sainte-Marie-de-Cuines, Pontamafrey-Montpaschal, Jarrier et Saint-Jean-de-Maurienne

Portant sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme :

- des communes de Colombar-Saugnieu, Saint-Laurent-de-Mure, Grenay, Satolas-et-Bonco, Chamagnieu, Frontonas, La Verpillière, Villefontaine, Vaux-Milieu, L'Isle-d'Abeau, Saint-Marcel-Bel-Accueil, Bourgoin-Jallieu, Ruy-Monteau, Belmont-Tramonet, Avressieux, Vêrel-de-Montbel, La Motte-Servolex, Chambéry, Voglans, Francin, Montmélan, Saint-Thibaud-de-Couz, Les Marches, Laissaud, Les Mollettes, Sainte-Hélène-du-Lac, La Chapelle Blanche, Détrier, Arvillard, Saint-Rémy-de-Maurienne, Saint-Etienne-de-Cuines et Saint-Jean-de-Maurienne
 - des zones d'aménagement concerté (ZAC) de Chesnes Nord et Chesnes Ouest.
- Par arrêté préfectoral du 30 novembre 2011, le projet susvisé est soumis à une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Colombar-Saugnieu, Saint-Laurent-de-Mure, Grenay, Satolas-et-Bonco, Chamagnieu, Frontonas, La Verpillière, Villefontaine, Vaux-Milieu, L'Isle-d'Abeau, Saint-Marcel-Bel-Accueil, Bourgoin-Jallieu, Ruy-Monteau, Sérézin-de-La-Tour, Cessieu, Saint-Victor-de-Cessieu, Saint-Jean-de-Soudain, La Tour-du-Pin, Sainte-Blandine, Saint-Dider-de-La-Tour, Saint-Clair-de-La-Tour, Saint-André-Le-Gaz, La Bâtie-Montgascon, Filieu, Chimilin, Aoste, Romagnieu, Chapareillan, Saint-Maximin, Le Moutaret, La Chapelle du Bard pour le département de l'Isère, en matière de Saint-Genix-sur-Guiers, Belmont-Tramonet, Avressieux, Vêrel-de-Montbel, Ayn, Novalaise, Nances, La Motte-Servolex, Chambéry, Voglans, Chignin, Francin, Montmélan, Dullin, Saint-Alban-de-Montbel, La Bridoire, Atignat-Oncin, Lépin-Le-Lac, Aigueblette-Le-Lac, Saint-Thibaud-de-Couz, Vimines, Saint-Cassin, Montagnole, Apremont, Les Marches, Laissaud, Les Mollettes, Sainte-Hélène-du-Lac, La Chapelle Blanche, Détrier, Arvillard, Saint-Rémy-de-Maurienne, Saint-Etienne-de-Cuines, La Chambre, Sainte-Marie-de-Cuines, Pontamafrey-Montpaschal, Jarrier et Saint-Jean-de-Maurienne pour le département de la Savoie.

Les dossiers comportant notamment une étude d'impact et les registres d'enquête seront déposés du **lundi 16 janvier 2012 au lundi 5 mars 2012 inclus**, dans les lieux suivants :

- en mairies de Colombar-Saugnieu, Saint-Laurent-de-Mure pour le département du Rhône,
- en mairies de Grenay, Satolas-et-Bonco, Saint-Quentin-Fallavier, Chamagnieu, Frontonas, La Verpillière, Villefontaine, Vaux-Milieu, L'Isle-d'Abeau, Saint-Marcel-Bel-Accueil, Bourgoin-Jallieu, Ruy-Monteau, Sérézin-de-La-Tour, Cessieu, Saint-Victor-de-Cessieu, Saint-Jean-de-Soudain, La Tour-du-Pin, Sainte-Blandine, Saint-Dider-de-La-Tour, Saint-Clair-de-La-Tour, Saint-André-Le-Gaz, La Bâtie-Montgascon, Filieu, Chimilin, Aoste, Romagnieu, Chapareillan, Saint-Maximin, Le Moutaret, La Chapelle du Bard pour le département de l'Isère,
- en mairies de Saint-Genix-sur-Guiers, Belmont-Tramonet, Avressieux, Vêrel-de-Montbel, Ayn, Novalaise, Nances, La Motte-Servolex, Chambéry, Voglans, Chignin, Francin, Montmélan, Dullin, Saint-Alban-de-Montbel, La Bridoire, Atignat-Oncin, Lépin-Le-Lac, Aigueblette-Le-Lac, Saint-Thibaud-de-Couz, Vimines, Saint-Cassin, Montagnole, Apremont, Les Marches, Laissaud, Les Mollettes, Sainte-Hélène-du-Lac, La Chapelle Blanche, Détrier, Arvillard, Saint-Rémy-de-Maurienne, Saint-Etienne-de-Cuines, La Chambre, Sainte-Marie-de-Cuines, Pontamafrey-Montpaschal, Jarrier et Saint-Jean-de-Maurienne pour le département de la Savoie,
- en sous-préfectures de La Tour-du-Pin, Vienne et Saint-Jean-de-Maurienne,
- en préfetures de l'Isère (bureau de droit des sols et de l'animation juridique) et de la Savoie (bureau de la démocratie locale et de l'utilité publique)
- à la direction départementale des territoires du Rhône, cité administrative d'Etat (Bâtiment A - secrétaire de direction), 165 rue Garibaldi 69401 LYON Cedex 03.

Le siège de l'enquête est fixé en préfecture de la Savoie. Toute correspondance relative au projet pourra être adressée à la commission d'enquête en préfecture de la Savoie (Commission d'enquête Lyon-Turin - Préfecture de la Savoie DCTD - BDLUP - BP 1801 - 73018 Chambéry Cedex).

Le public pourra consulter le dossier et consigner ses observations sur les registres ouverts à cet effet dans les lieux précités, les mardi et jeudi de 14h00 à 17h00 à la DDT du Rhône et aux jours et heures habituels d'ouverture pour les autres lieux précités. La commission d'enquête désignée est composée comme suit :

- Président** : M. Pierre-Yves FAFOURNOUX, ingénieur conseil
- Membres titulaires** :
- Mme Anne MITAULT, juriste
 - M. Pierre BLANCHARD, Lieutenant Colonel du service de santé des Armées retraité
 - M. Raymond LILMANN, ingénieur de l'Institut national polytechnique de Grenoble (INPG)
 - M. Guy DE VALLEE, ingénieur des techniques de l'équipement rural retraité
 - M. Claude CHEVRIER, cadre d'entreprise retraité
 - M. Gérard BLONDEL, contrôleur principal des TPE retraité
 - M. Guy TRUGHET, ingénieur travaux publics retraité
 - M. Yves CASSAYRE, ingénieur général honoraire des ponts, des eaux et des forêts
 - M. Philippe GEMEN, gérant de cabinet d'études
 - M. Alain KESTENBAND, directeur départemental honoraire du Trésor
 - M. Guy GASTALDI, ingénieur retraité
 - M. Roland FRANÇON, ingénieur retraité

En cas d'empêchement de M. Pierre-Yves FAFOURNOUX, la présidence de la commission d'enquête sera assurée par Mme Anne MITAULT.

Membres suppléants :

- M. Jean-Paul GOUT, gérant d'un cabinet d'ingénieur retraité
- M. Jean-Michel CHARRIERE, directeur d'usine retraité

En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par le premier des membres suppléants.

Durant l'enquête, les membres de la commission d'enquête recevront les observations du public aux lieux, dates et heures suivants :

- Département du Rhône :
 - Mairie de Colombar-Saugnieu : Jeudi 19 janvier de 10 h à 12 h et Lundi 27 février de 14 h à 16 h
 - Mairie de Saint-Laurent-de-Mure : Jeudi 19 janvier de 14 h à 16 h et Lundi 27 février de 10 h à 12 h
- Département de l'Isère :
 - Mairie de Grenay : Lundi 23 janvier de 9 h à 11 h et Jeudi 1er mars de 9 h à 11 h
 - Mairie de Satolas-et-Bonco : Lundi 23 janvier de 13 h 30 à 15 h 30 et Mercredi 29 février de 10 h à 12 h
 - Mairie de Saint-Quentin-Fallavier : Jeudi 26 janvier de 9 h à 11 h et Mercredi 29 février de 14 h à 16 h
 - Mairie de Chamagnieu : Lundi 16 janvier de 9 h à 11 h 30 et Samedi 25 février de 9 h à 12 h
 - Mairie de Frontonas : Mardi 24 janvier de 14 h à 17 h et Jeudi 23 février de 9 h à 11 h 30
 - Mairie de La Verpillière : Lundi 16 janvier de 14 h 30 à 17 h 30 et Samedi 18 février de 9 h à 11 h 30
 - Mairie de Villefontaine : Mardi 24 janvier de 9 h à 11 h 30 et Mercredi 29 février de 9 h à 12 h
 - Mairie de Vaux-Milieu : Samedi 21 janvier de 9 h à 12 h et Mercredi 29 février de 15 h à 18 h
 - Mairie de L'Isle-d'Abeau : Mardi 17 janvier de 9 h à 11 h 30 et Samedi 11 février de 9 h à 12 h
 - Mairie de Saint-Marcel-Bel-Accueil : Samedi 28 janvier de 8 h 30 à 11 h 30 et Lundi 20 février de 9 h à 12 h
 - Mairie de Saint-Savin : Vendredi 20 janvier de 9 h à 12 h et Lundi 20 février de 14 h à 16 h
 - Mairie de Bourgoin-Jallieu : Vendredi 20 janvier de 14 h à 17 h et Jeudi 1er mars de 14 h à 17 h
 - Mairie de Ruy-Monteau : Lundi 30 janvier de 14 h à 17 h et Vendredi 24 février de 14 h à 17 h
 - Mairie de Sérézin-de-La-Tour : Lundi 30 janvier de 9 h à 11 h et Jeudi 1er mars de 9 h 30 à 11 h 30
 - Mairie de Cessieu : Samedi 4 février de 9 h à 12 h et Vendredi 24 février de 9 h à 12 h

- Département de la Savoie :
 - Mairie de Saint-Genix-sur-Guiers : Vendredi 20 janvier de 9 h 30 à 12 h et Mardi 14 février de 14 h à 16 h 30
 - Mairie de Belmont-Tramonet : Mardi 7 février de 9 h à 12 h et Lundi 20 février de 14 h à 17 h
 - Mairie d'Avressieux : Lundi 13 février de 14 h à 17 h et Jeudi 1er mars de 14 h à 17 h
 - Mairie de Vêrel-de-Montbel : Vendredi 20 janvier de 14 h à 16 h 30 et Mardi 14 février de 9 h à 11 h 30
 - Mairie de Novalaise : Mercredi 25 janvier de 9 h 30 à 11 h 30 et Lundi 20 février de 9 h 30 à 11 h 30
 - Mairie de La Motte-Servolex : Mercredi 25 janvier de 14 h à 17 h - Vendredi 10 février de 14 h à 17 h et Lundi 20 février de 14 h à 17 h
 - Mairie de Chambéry (Carré Curial - Direction des services techniques) : Mardi 24 janvier de 8 h à 11 h
 - Mairie de Chambéry (Carré Curial - Direction des services techniques) : Samedi 11 février de 8 h 30 à 11 h et Vendredi 24 février de 13 h à 16 h
 - Mairie de Voglans : Mardi 31 janvier de 9 h à 11 h et Jeudi 16 février de 9 h à 11 h
 - Mairie de Chignin : Vendredi 20 janvier de 9 h à 11 h 30 et Lundi 20 février de 16 h à 18 h 30
 - Mairie de Francin : Vendredi 20 janvier de 15 h à 17 h et Vendredi 10 février de 16 h à 18 h 30
 - Mairie de Montmélan : Mercredi 25 janvier de 9 h à 11 h 30 et Vendredi 17 février de 15 h à 17 h 30
 - Mairie de Saint-Alban-de-Montbel : Mardi 24 janvier de 17 h à 19 h
 - Mairie de La Bridoire : Jeudi 23 février de 9 h à 11 h 30
 - Mairie de Lépin-Le-Lac : Jeudi 26 janvier de 14 h à 16 h
 - Mairie de Saint-Thibaud-de-Couz : Vendredi 27 janvier de 15 h à 17 h 30
 - Mairie de Vimines : samedi 25 février de 8 h 30 à 11 h 30
 - Mairie d'Apremont : Jeudi 26 janvier de 14 h à 17 h
 - Mairie de Les Marches : Mardi 7 février de 8 h 30 à 11 h 30 et Vendredi 24 février de 14 h 30 à 17 h
 - Mairie de Laissaud : Jeudi 26 janvier de 9 h 30 à 11 h 30 et Mardi 7 février de 16 h à 18 h 30
 - Mairie de Les Mollettes : Mardi 17 janvier de 9 h à 12 h et Jeudi 9 février de 9 h à 12 h
 - Mairie de Sainte-Hélène-du-Lac : Mercredi 18 janvier de 14 h à 17 h et Mercredi 15 février de 14 h à 16 h 30
 - Mairie de Détrier : Mercredi 18 janvier de 17 h 30 à 20 h et Mercredi 8 février de 17 h 30 à 20 h
 - Mairie de Saint-Rémy-de-Maurienne : Lundi 23 janvier de 14 h à 16 h 30 et Mercredi 22 février de 9 h 30 à 12 h
 - Mairie de Saint-Etienne-de-Cuines : Mercredi 25 janvier de 15 h à 17 h 30 et Mercredi 22 février de 15 h à 17 h 30
 - Mairie de La Chambre : Mardi 31 janvier de 15 h à 17 h 30 et Jeudi 1er mars de 9 h à 11 h 30
 - Mairie de Sainte-Marie-de-Cuines : Lundi 23 janvier de 9 h à 11 h 30 et Lundi 20 février de 9 h à 11 h 30
 - Mairie de Saint-Jean-de-Maurienne : Mercredi 25 janvier de 9 h 30 à 12 h et Jeudi 1er mars de 14 h à 17 h

A l'issue de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions de la commission d'enquête en préfectures du Rhône (bureau de l'urbanisme et des affaires départementales), de l'Isère (bureau de droit des sols et de l'animation juridique), de la Savoie (bureau de la démocratie locale et de l'utilité publique), et en sous-préfectures de La Tour-du-Pin, de Vienne et de Saint-Jean-de-Maurienne ainsi que dans les mairies des 71 communes sur lesquelles le projet est situé, pendant un an à compter de la clôture de ladite enquête.

Le responsable du projet est le Directeur Régional de RFF, maître d'ouvrage du projet (Réseau Ferré de France - Direction régionale Rhône-Alpes Auvergne - 78 rue de la Ville - 69425 LYON Cedex 03).

La liaison ferroviaire Lyon-Turin - Itinéraires d'accès au tunnel franco-italien sera déclarée d'utilité publique par un décret pris en Conseil d'Etat qui emportera mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Colombar-Saugnieu, Saint-Laurent-de-Mure, Grenay, Satolas-et-Bonco, Chamagnieu, Frontonas, La Verpillière, Villefontaine, Vaux-Milieu, L'Isle-d'Abeau, Saint-Marcel-Bel-Accueil, Bourgoin-Jallieu, Ruy-Monteau, Sérézin-de-La-Tour, Cessieu, Saint-Victor-de-Cessieu, Saint-Jean-de-Soudain, La Tour-du-Pin, Sainte-Blandine, Saint-Dider-de-La-Tour, Filieu, Chimilin, Aoste, Romagnieu, Chapareillan, Saint-Genix-sur-Guiers, Belmont-Tramonet, Avressieux, Vêrel-de-Montbel, La Motte-Servolex, Chambéry, Voglans, Francin, Montmélan, Saint-Thibaud-de-Couz, Les Marches, Laissaud, Les Mollettes, Sainte-Hélène-du-Lac, Détrier, Saint-Rémy-de-Maurienne, Saint-Etienne-de-Cuines, Saint-Jean-de-Maurienne et des ZAC Chesnes Nord et Chesnes Ouest.

Fait à Lyon, le 30 novembre 2011
Le Préfet de la Région Rhône-Alpes, Le Préfet du Rhône
Pour le Préfet, la secrétaire générale, Jostane CHEVALIER

Fait à Grenoble, le 30 novembre 2011
Le Préfet de l'Isère
Eric LE DOUARON

Fait à Chambéry, le 30 novembre 2011
Le Préfet de la Savoie
Christophe MIRMAND